

MARS 2022

Livre blanc

Le métier de Wedding Celebrant



A destination des futurs mariés et des
Wedding Celebrants en devenir qui
veulent mieux comprendre le métier
d'officiant de cérémonies laïques

Préface

L'Assocem est l'association dédiée aux Wedding Planners, Wedding Designers et Wedding Celebrants de France. Créée en 2011 par Anne-Claire Couillard et Virginie Mention, l'association a un double enjeu :

- celui de rassembler des consœurs et confrères, le tout dans un esprit de bienveillance et de partage. Les échanges constructifs permettent ainsi de faire évoluer les métiers et de les professionnaliser
- mais aussi celui de faire reconnaître ces métiers encore peu connus et reconnus en France.

A travers une série de guides appelés aussi livres blancs, nous avons voulu définir ces trois métiers. En tant que futurs mariés, lorsque vous ferez appel à un Wedding Planner, un Wedding Designer ou un Wedding Celebrant, vous saurez dorénavant à quoi vous devez vous attendre en termes de prestations de services et de tarifs.

Ce livre blanc est le fruit d'un travail collectif, il a été élaboré en concertation avec les 150 membres de l'association, à travers des sondages et des discussions lors de rendez-vous mensuels.

Remerciements

Nous souhaitons remercier Vincent Noël, responsable de la branche métier Wedding Celebrant pour avoir contribué à la rédaction de ce guide et animé tous les mois les débats qui ont permis son écriture.

Merci à tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'écriture de ce livre blanc. Merci notamment à Danièle Cusin-Brunner, à Florence Leloir et Marlène Berthelot pour avoir contribué à la rédaction de plusieurs chapitres

SOMMAIRE

- | | |
|---|-----|
| 1. La définition du Wedding Celebrant | p4 |
| 2. L'histoire du métier de Wedding Celebrant | p6 |
| 3. L'offre de service des Wedding Celebrants | p10 |
| 4. Le marché de la cérémonie laïque | p14 |
| 5. Comment choisir son Wedding Celebrant | p15 |
| 6. Points de vigilance juridiques par Maître Claire Stein | p17 |

Définitions

Plusieurs termes sont employés lorsque l'on parle de cérémonie laïque et de l'officiant qui la mène. Faisons donc le point sur ces différents termes.

Cérémonie laïque, symbolique, ou d'engagement

Si le terme « Cérémonie laïque » est très utilisé aujourd'hui, beaucoup de professionnels préfèrent parler de « Cérémonie d'engagement » ou de « Cérémonie symbolique » de mariage.

Quelque soit le terme utilisé, il s'agit de la célébration symbolique et libre de l'union entre deux personnes qui s'aiment et qui ont choisi de partager leurs vies. C'est une expression du mariage qui concrétise cet engagement face aux invités. Elle n'a pas de valeur légale auprès des autorités religieuses ou administratives. Elle peut s'effectuer en complément de la cérémonie civile et/ou religieuse. Elle se déroule souvent en extérieur si la météo le permet et implique généralement les invités.

Pourquoi faire une cérémonie laïque ?

La cérémonie laïque est particulièrement appréciée des couples :

- non croyants qui souhaitent une cérémonie plus « spirituelle » et moins « expéditive » qu'à la mairie
- ne pouvant pas accéder aux cérémonies religieuses (divorcés, homosexuels....) ou ne souhaitant pas se marier religieusement
- souhaitant une cérémonie personnalisée / personnalisable : libre dans le déroulé et le lieu (par exemple en extérieur...)
- de cultures mixtes / multiculturelles

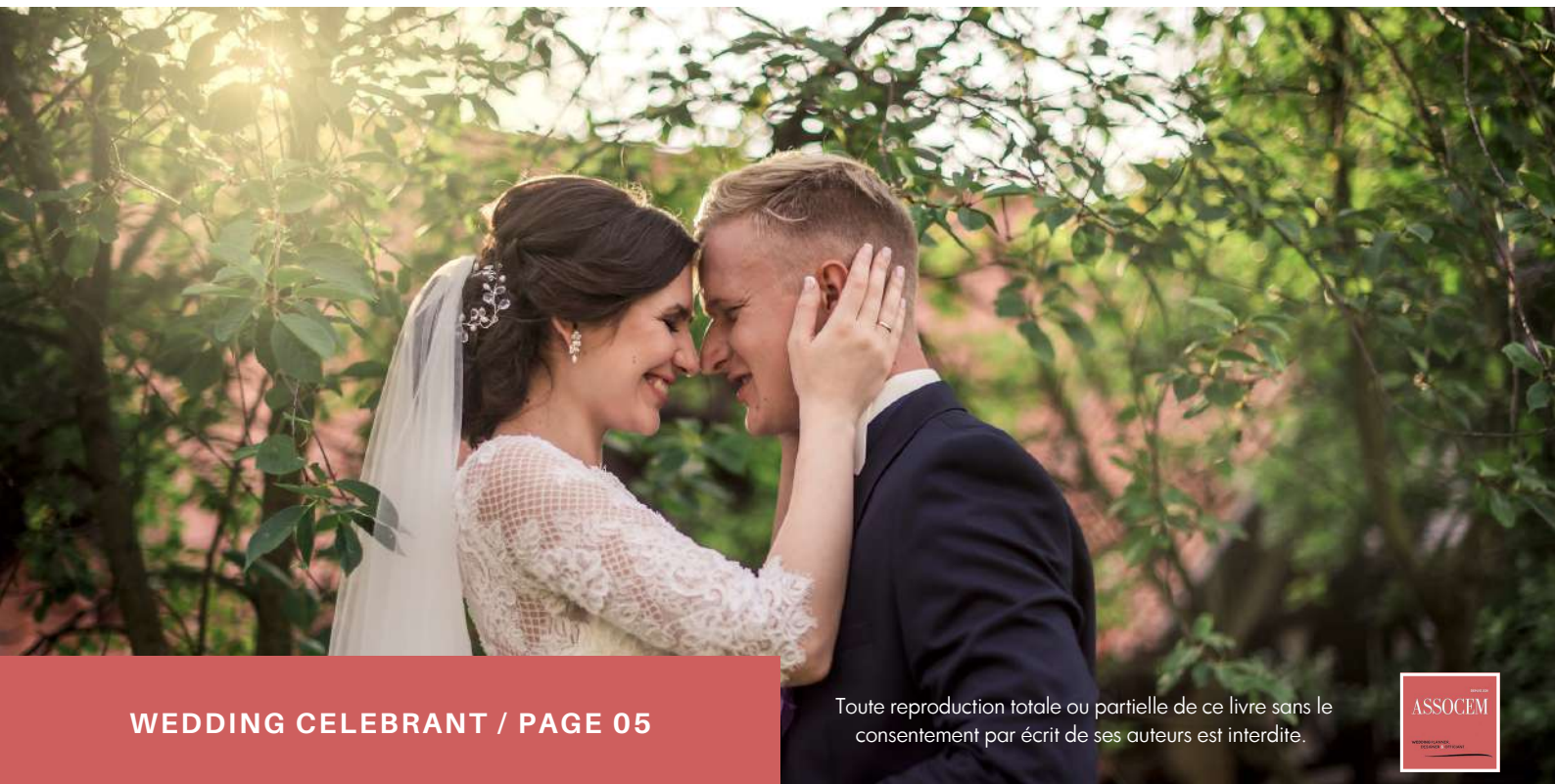
Wedding Celebrant

Parfois appelé.e « cérémoniant.e » ou « célébrant.e », l'« Officiant.e de cérémonie » est le terme le plus utilisé en France pour désigner ce métier dans le secteur du mariage.

Toutefois, les termes anglo-saxons « Wedding Celebrant » ou « Wedding Officiant » sont également très utilisés dans la profession, et c'est donc « Wedding Celebrant » que l'Assocem a choisit d'utiliser, dans une logique de cohérence avec les métiers de « Wedding Planner » et de « Wedding Designer ».

Si le terme « Maître de Cérémonie » décrit bien le rôle du Wedding Celebrant lors de la cérémonie, il peut suggérer un rôle plus large incluant l'organisation, voire l'animation au-delà de la cérémonie : sa connotation anglo-saxonne (MC) peut évoquer un côté « animateur/showman » qui sort du cadre de la cérémonie laïque. D'ailleurs, à titre de comparaison, le « Maître de cérémonie funéraire » va au-delà de la simple cérémonie de funérailles...

Le Wedding Celebrant est donc la personne qui célèbre la cérémonie symbolique de mariage. Il n'a pas pour rôle de représenter la loi ou une autorité religieuse. Il doit cependant pouvoir conseiller et guider les mariés, écrire la cérémonie, transmettre les messages et les émotions recherchées, contacter les intervenants. Il propose généralement plusieurs formules ou options décrites dans les prochains chapitres.



Histoire du métier

Si les cérémonies laïques prennent de plus en plus d'essor en France, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, l'histoire de la cérémonie laïque dans notre beau pays est bien plus ancienne que beaucoup ne le pensent. Si l'on remonte loin dans le temps, le concept de laïcité naît avec la Révolution française. Mais à vrai dire, c'est surtout une histoire d'évolution des mentalités.

Ces quarante dernières années, les comportements des couples ont beaucoup évolué. Fini le traditionnel : « on se rencontre, on se fiance, on se marie et on fonde une famille ». Depuis presque un demi-siècle, les couples ont changé leurs codes de construction : acheter son logement, avoir des enfants se fait quand le couple se sent prêt, le passage par la case « mariage » peut donc se faire bien après ces projets de vie. Ces changements ont donc donné aux amoureux l'envie de célébrer leur union autrement. Et c'est ainsi que, dès la fin des années 1990, le concept de cérémonie laïque a émergé en France. Envie de cérémonies qui correspondent aux attentes des futurs mariés, souhaits des étrangers qui venaient célébrer leur union chez nous... L'idée surprend mais plaît.

Les premiers couples intéressés par ce nouveau concept sont ceux pour qui la cérémonie religieuse n'est pas accessible ; couple divorcé, couple du même sexe, couple de confessions différentes. Puis, petit-à-petit, les couples qui choisissent le Pacs se tournent eux aussi vers ces cérémonies moins administratives, plus romantiques, plus libres. Et dès les années 2000, le métier d'officiant de cérémonie laïque fait son apparition. Il faudra pourtant attendre encore une bonne décennie pour que le concept prenne réellement son envol.

Bien évidemment, il faut distinguer la « cérémonie laïque » (qui est symbolique) des cérémonies de mariages anglo-saxonnes dites « humanistes » : originaires d’Australie et très pratiquées aux Etats-Unis, ces dernières sont réellement officielles. Néanmoins, il n’est pas possible non plus de minimiser leur impact sur ce qui s’est créé en France : clairement, les premiers couples qui ont eu envie d’une cérémonie différente (souvent en extérieur) se sont aussi inspirés, au moins sur le visuel, de ce qui se faisait de l’autre côté de l’Atlantique. Et au fur et à mesure, les couples français ont eu envie de plus... Approfondir, donner du sens... Se voir proposer une cérémonie forte, soulignée de moments symboliques pour faire de ce moment une vraie cérémonie de mariage.

Le livre « Se marier autrement » de Florence Servan-Schreiber a inspiré de nombreuses futures mariées comme Krystel Lemblé qui ne souhaitait pas se marier à l’église et qui a trouvé dans ce livre des conseils et idées pour créer une cérémonie symbolique. Prenant conscience que d’autres couples avaient les mêmes aspirations, elle décide en 2005 de créer un forum dédié aux cérémonies laïques : celui des Laïciennes. Très vite, une forte émulation se met en place avec de nombreux échanges entre futures mariées. Le premier déroulé de cérémonie prend vie : quelques mots, beaucoup de lectures. Ce n’est pas une grande révolution, pourtant, ce déroulé change de ce qui se faisait jusque-là : derrière lui, se cachent les premières volontés de personnaliser et un vrai travail de construction de la cérémonie.

Parallèlement à cela, au début des années 2000, les premières agences de Wedding Planners voient le jour en France et font face à une demande croissante de couples souhaitant des cérémonies symboliques. Au départ, il s’agissait souvent de couples expatriés ou venus de pays anglo-saxons qui rêvaient d’une cérémonie « à l’américaine » en extérieur. Ces agences de wedding planning commencent alors à créer et proposer des offres d’organisation de cérémonies symboliques. C’est le cas de l’agence Pièce Montée dont la fondatrice Céline Santini écrivait les textes des cérémonies et faisait appel à des acteurs pour officier, ou encore de l’agence Noce de Rêve, qui rapidement après sa création en 2006, organisait ses premières cérémonies laïques sur la Côte d’Azur. Face à la difficulté de trouver des « officiants laïcs » ou de bons orateurs avec un talent de rédaction et de l’empathie, elle faisait alors appel à des officiants religieux qui acceptaient de célébrer des cérémonies non-religieuses. En 2008, elle crée un site dédié aux cérémonies laïques, Cérémonie de Rêve, qui sera par la suite racheté par l’agence FLOVINNO qui organisait elle aussi des cérémonies symboliques en région parisienne.

Le vrai boom des cérémonies laïques se situe entre 2008 et 2012, avec de plus en plus de couples français souhaitant ce type de cérémonies personnalisées. Ces couples, tout comme les Wedding Planners, font alors appel à des profils issus du monde du théâtre comme Philippe Deneubourg ou Annette Faure, ou encore à des auteurs ou animateurs de l'événementiel comme Rémi Samson. Plusieurs agences d'organisation de mariages et de cérémonies se créent en 2010. Pour faire face à cette forte demande en Wedding Celebrants, certains Wedding Planners se forment également pour officier. Peu de formations étant alors disponibles en France, certains se forment aux Etats-Unis à la «Celebrant Foundation & Institute» ou au Canada («HO Rites de Passage») où la pratique de ce type de cérémonie était plus développée.

En 2013, le métier de Wedding Celebrant commence à se professionnaliser et certains annuaires comme Le Portail de la Cérémonie laïque (www.ceremonie-laique.fr) voient le jour pour recenser les officiants sur un site dédié. Des formations d'officiants se développent en France pour répondre à cette tendance grandissante des cérémonies laïques qui prend de plus en plus de place dans le monde du mariage et de la vie des amoureux, célébrant leur engagement, leur renouvellement de vœux et les autres étapes de la vie.

Afin de prendre en compte cette tendance très développée parmi les Wedding Planners, l'Assocem décide en 2018 de créer une branche dédiée aux métiers de « Wedding Celebrant » ainsi que de « Wedding Designer ». En effet, ces deux métiers sont très liés aux activités d'organisation de mariages, mais sont aussi très différents car ils ne requièrent pas les mêmes compétences. Il était donc nécessaire de les différencier tout en contribuant à les professionnaliser.



L'offre de service des Wedding Celebrants

Les différentes prestations proposées

Création, écriture et célébration d'une cérémonie personnalisée

Cette prestation est la plus complète que puisse proposer un officiant. L'officiant a la charge de l'écriture d'une cérémonie dont la durée varie entre 30 minutes et une heure. Chaque détail est mûrement pensé et réfléchi en collaboration avec le couple. Le jour J, l'officiant est présent pour célébrer ce moment.

Création et célébration d'une cérémonie type « Elopement » / « fugue amoureuse » ou «cérémonie intime »

Cette prestation était initialement très prisée par des couples étrangers qui souhaitaient une cérémonie courte juste pour le couple seul ou en présence de quelques invités (témoins). Aujourd'hui, ce type de cérémonie se développe de plus en plus en France comme à l'étranger. La durée de la cérémonie est en général inférieure à 30 minutes.

Création et écriture d'une cérémonie personnalisée sans célébration

Cette prestation s'adresse à des couples qui ont choisi de confier la célébration de leur cérémonie à un proche. Pour autant, ce dernier, pour des raisons diverses et variées, n'est pas en mesure de gérer la création et l'écriture de la cérémonie. Le couple fait donc appel à un officiant professionnel pour écrire l'intégralité du script de la cérémonie. L'officiant devient alors uniquement rédacteur. La prestation peut être assortie d'un coaching de l'officiant d'un jour décrit ci-dessous.

Coaching d'un officiant avec ou sans écriture de la cérémonie.

L'officiant professionnel propose de conseiller, guider et aider l'officiant d'un jour choisi par le couple dans son entourage afin qu'il restitue de manière la plus professionnelle possible la cérémonie créée soit par le couple, soit par l'officiant professionnel lui-même.

A noter que ces deux dernières prestations conjuguées ne demandent pas moins d'investissement et de temps de travail qu'une prestation complète de création, écriture et célébration de cérémonie.

Nous soulignons ici que la prestation d'écriture est très liée à la prestation de célébration et la majorité des officiants membres de l'ASSOCÉM n'envisagent pas de célébrer une cérémonie dont il n'aurait pas écrit le contenu. En effet, il y va de sa plume, de sa signature et du respect de son travail.

Les points majeurs de ces prestations

L'accompagnement du couple

Une cérémonie personnalisée découle d'un long travail en amont entre le couple et l'officiant. L'esprit collaboratif entre ces deux parties est donc essentiel.

Le couple doit avoir conscience que sa capacité à se livrer, à communiquer ses attentes et à être en confiance avec son officiant participe à la réussite de sa cérémonie. Ceci permet de poser des actes et de créer un langage commun. Un investissement personnel et en temps, à la fois de la part du couple mais aussi de l'officiant, est nécessaire. Ce dernier explore l'héritage et les valeurs du couple, écoute, sans jugement, s'adapte à la personnalité, à la philosophie de vie et aux goûts du couple. A travers les différents échanges, l'officiant glane toutes les informations qui nourriront l'écriture de la cérémonie. Une bonne connaissance du couple et une bonne communication est primordiale.

L'accompagnement passe par le questionnement du couple à travers des rendez-vous physiques ou virtuels et/ou des questionnaires envoyés par mail en amont.

Les questionnaires sur papier ou support informatique permettent au couple d'entamer une réflexion, d'explorer son monde intérieur avant un rendez-vous en présentiel. Ils sont souvent à compléter individuellement/séparément afin que chacun d'eux puisse s'exprimer et donner sa vision. Ils font l'objet d'un retour par écrit ou une restitution orale au cours d'un rendez-vous avec l'officiant. Dans ce dernier cas, les rendez-vous peuvent être individuels ou en couple en fonction de la thématique abordée.

Ce travail d'enquête requiert au minimum un rendez-vous. L'officiant creusera toutes les facettes importantes de l'histoire du couple (valeurs / engagement / mariage / famille, etc...) et proposera ensuite des rencontres à distance (par visio ou par téléphone) ou en présentiel. En fonction de l'officiant choisi, d'autres rencontres en face à face peuvent être proposées.

La moyenne des rencontres de préparation de la cérémonie est au nombre de 3 et nous conseillons d'entamer le travail de préparation idéalement six mois avant la date du mariage.

Gestion de la logistique

L'aspect accompagnement revêt également une facette logistique et technique.

Par ses connaissances et son expérience, l'officiant peut être force de proposition sur le lieu choisi au sein du domaine de mariage notamment sur la disposition à privilégier en fonction de l'exposition du soleil.

Il aborde la question de la sonorisation qui reste un élément essentiel de la réussite d'une cérémonie. Rien de pire que des invités qui n'entendent pas correctement l'officiant ou les intervenants. Il faut avoir conscience que le contexte de plein air de ce type d'événements rend souvent cet aspect difficile à maîtriser. Il est aussi force de proposition sur les plages musicales et le choix des musiques.

Il conseille sur le timing de la cérémonie en fonction des autres impératifs de la journée (séance photo / mariage civil / cocktail, etc...) et coordonne la cérémonie avec tous les prestataires impliqués (DJ, photographe, groupe live, Wedding Planner, Designer, ...) afin d'informer sur les différentes phases de la cérémonie et les rôles de chacun.

L'écriture de la cérémonie

Après la phase d'enquête, l'officiant s'attable à l'écriture de la cérémonie tout en pensant à chaque détail :

- Le plan et le script de cérémonie de l'accueil des invités à la sortie des mariés
- La scénographie (entrée des mariés, échange des vœux, des alliances, rituels)
- Les musiques avec communication de la playlist au sonorisateur (généralement DJ)
- Les interventions des proches
- La ou les symboliques / rituels

Outre l'échange des alliances qui reste un classique à toutes les cérémonies qu'elles soient civiles, religieuses ou laïques, l'officiant proposera d'incorporer une symbolique personnalisée à votre cérémonie. Celle-ci peut être inspirée de rites culturels ou ethniques déjà existants, être déclinée de façon personnelle ou créée sur mesure pour le couple. Libre au couple d'aller dans ce sens ou non.

La cérémonie écrite de bout en bout, l'officiant propose deux options :

- La cérémonie est révélée au couple au cours d'un rendez-vous de restitution à l'oral ou est envoyée par mail après échange avec le couple sur son contenu. Le couple y apporte son regard et s'il le souhaite, des modifications sont faites en collaboration avec l'officiant.

Cette option sied plus au couple qui préfère rester dans la maîtrise de son jour de mariage.

- Le couple préfère découvrir l'intégralité de la cérémonie le jour J en live, en même temps que tous les invités. Cette option répond au couple qui aime l'effet de surprise ou qui souhaite découvrir la portée des mots et des émotions dans sa totalité le jour J.

Libre au couple de choisir l'une ou l'autre de ces options si l'officiant le propose.

Quoi qu'il en soit, même si le script de cérémonie est cadré au mot près, cela laisse tout de même une certaine flexibilité à l'officiant qui peut se permettre dans l'un ou l'autre des cas d'apporter une touche d'improvisation, le jour J.

Outre l'écriture du script, l'officiant accompagne les mariés dans l'écriture de leurs vœux. Cela vient en complément de l'accompagnement et du questionnement fait au préalable pour la rédaction du script de cérémonie. Cette réflexion effectuée au préalable permet au couple de cheminer plus facilement dans la rédaction de vœux propres et personnalisés. L'officiant conseille, guide et ajuste les vœux des mariés afin qu'ils soient construits et fluides.

En parallèle de l'accompagnement du couple, l'officiant joue un rôle de support pour les proches (famille, témoins, amis) pour la rédaction des différents discours ou pour le choix de lecture d'un texte. Il oriente et soutient chacun d'entre eux dans l'élaboration de leurs interventions, centralise les discours, les relit et les positionne de façon cohérente dans le déroulé de cérémonie.

Les prestations optionnelles

Certains officiants peuvent vous proposer des prestations optionnelles telles que :

- Ecriture et célébration bilingue de la cérémonie
- Répétition de la cérémonie sur le lieu avec les mariés en amont du jour J
- Location d'arche
- Fourniture d'un pupitre
- Décoration et scénographie du lieu de cérémonie
- Sonorisation
- Musique live / Gospel / Chant
- Installation du lieu de cérémonie (chaises, bancs)
- Signature d'un certificat « symbolique » de mariage (sans valeur juridique)
- Envoi du texte intégral de la cérémonie après le jour J soit sur papier, soit en format dématérialisé.

Temps de travail

Le temps moyen imparti à la création et la célébration d'une cérémonie est en moyenne de 35h.

Il peut varier de 30 à 50 heures de travail selon le degré de personnalisation de la cérémonie voire le degré d'implication de l'officiant.

Les tarifs

Les tarifs peuvent varier d'un officiant à l'autre, en fonction de son expérience, du degré de personnalisation de la cérémonie, de sa « signature » mais aussi de la région géographique. Le prix moyen d'une cérémonie incluant la création, l'écriture et la célébration le jour J est d'environ 1 000 €, soit environ 28 € / heure.



Le marché de la cérémonie laïque

Il est très difficile d'obtenir des informations sur le marché des officiants de cérémonies laïques car nous avons très peu de recul (le métier est récent) et le marché est «atomisé», c'est-à-dire constitué de petites entreprises individuelles (généralement des micro-entreprises) dont il est difficile de suivre les évolutions.

Toutefois, nous pouvons nous faire une idée du « profil type » d'un Wedding Celebrant en nous appuyant sur deux sondages :

- l'un réalisé en 2017 (« Avant-Covid ») par le site www.ceremonie-laique.fr auprès de 93 officiants qui y étaient répertoriés et avaient répondu à une enquête.
- l'autre réalisé en 2021 (« Post-Covid ») par l'Assocem auprès de ses membres officiants, dont 44 ont accepté de répondre au sondage.

Nous y apprenons notamment que les Wedding Celebrants sont majoritairement des femmes (77%) avec un âge moyen de 41 ans. La plupart des Wedding Celebrants exercent leur métier en micro-entreprise (73%) en complément d'une autre activité qui dans 60% des cas est également dans le secteur du mariage.

Les Wedding Celebrants passent en moyenne entre 30 et 50 heures pour créer une cérémonie (entre le premier contact jusqu'à la fin de votre cérémonie de mariage) et célèbrent en moyenne 13 cérémonies par an.

Le tarif moyen d'un officiant membre de l'Assocem (avec en moyenne 5 ans d'expérience) est de 1180 € pour une prestation "de base" comprenant la création, l'écriture et la célébration d'une cérémonie personnalisée, hors options et frais de déplacement.



Comment choisir son Wedding Celebrant ?

Le Wedding Celebrant tient un rôle essentiel et il est important d'exiger des gages de qualité pour la réussite de la cérémonie laïque. Plusieurs critères sont à prendre en compte pour bien choisir son Wedding Celebrant.

Parmi ceux-ci :

*Son professionnalisme : Est-il déclaré ? A-t-il un numéro de SIRET ? A-t-il une assurance responsabilité civile ?

*Son expérience : Bien sûr l'expérience ne fait pas tout, il faut bien sûr laisser la place à ceux et celles qui se lancent dans ce métier. Alors interrogez-vous plutôt sur son parcours ? Quelle est sa formation ?

Sur ce dernier point, il existe différents organismes de formation, en France et à l'international, permettant d'apprendre toutes les ficelles de ce métier. On peut les retrouver facilement lors d'une simple recherche sur le net et ainsi s'assurer de leur fiabilité.

*Son site internet : l'image qui se reflète du site et les différents avis que l'on peut retrouver sur les réseaux sociaux, plateformes, google..., permettent de se faire une première opinion de la personne. Bien sûr il faut prendre les avis récoltés sur internet avec du recul, les goûts et les couleurs se discutant.

*La rencontre avec le Wedding Celebrant est une étape déterminante. Ce premier rendez-vous, très souvent sans engagement, permet de s'assurer du feeling entre le couple et celui-ci, d'échanger sur des points essentiels tels que sa disponibilité, son réseau (appartenance à un réseau d'officiants comme celui de l'Assocem) et sa capacité à proposer une solution de remplacement si nécessaire. Et d'un point de vue plus concret, cette rencontre permet d'en savoir plus sur son approche, sa méthodologie pour la construction de la cérémonie (nombre de rendez-vous, moyen de communication, préparatifs, honoraires, ...), et sa capacité à s'adapter aux souhaits des futurs mariés pour la création de leur cérémonie laïque.

Le travail de préparation de la cérémonie demande plusieurs mois de préparatifs en amont et les futurs mariés doivent garder à l'esprit qu'ils partageront avec le Wedding Celebrant, une partie de leur intimité, une action nécessaire pour construire une cérémonie unique qui leur ressemble.

Le Wedding Celebrant doit savoir s'adapter aux besoins du couple et comprendre leur histoire pour pouvoir la retranscrire et ainsi créer une cérémonie à leur image. Il doit savoir partager des émotions, être à l'écoute, impliqué, enthousiaste, de bons conseils, créatif et réactif en cas d'éventuels imprévus. Il doit aussi être un bon orateur, un bon rédacteur et un guide pour les futurs mariés et leurs proches.

Enfin le service proposé par le Wedding Celebrant doit être personnalisé et correspondre aux besoins du couple. Le devis soumis à la suite du premier rendez-vous doit reprendre en détails la prestation proposée, les options éventuelles ainsi que les tarifs. Si ce devis est accepté, un contrat sera signé entre les deux parties, avec les mentions obligatoires, accords d'engagements et une facture sera fournie aux futurs mariés.



Points de vigilance juridiques par Claire Stein, avocate

Le métier de Wedding Celebrant ne s'improvise pas. Il faut choisir un professionnel compétent dont c'est le métier.

Voici quelques conseils pratiques et simples pour vous guider dans le choix de votre professionnel du mariage, avant comme après la signature d'un accord.

Demandez au Wedding Celebrant auquel vous vous adressez de vous fournir la dénomination exacte de son entreprise, afin de vous permettre de vérifier son existence légale

Avec cette information, il vous suffit de consulter le site public et gratuit Infogreffe, pour vérifier son numéro SIREN, son siège social et donc son sérieux.

En cas de litige, ces informations légales vous seront indispensables.

Demandez à le rencontrer personnellement avant de signer

Vous aurez, avec le Wedding Celebrant qui s'occupera de votre cérémonie, un lien presque très privilégié puisque vous lui confierez des anecdotes de votre vie, il/elle rencontrera peut-être votre famille.

Votre officiant vous proposera généralement un rendez-vous avant de signer son contrat ; profitez-en pour lui faire part de votre conception de la cérémonie et de l'interroger sur le contrat et/ou les conditions générales qu'il vous propose de façon à vous assurer que vous signerez en toute connaissance de cause.

Le devis et le contrat que vous proposera votre Wedding Celebrant

Le devis

Il vous proposera, généralement après une première rencontre, un devis contenant la description détaillée de son offre et son prix.

Soignez la lecture du devis et ne signez qu'après vous être assuré qu'il correspond à vos attentes. Souvenez-vous que vous n'êtes jamais obligé de signer, et donc d'accepter, un devis.

Le contrat et / ou les conditions générales

Après l'acceptation de ce devis, il vous demandera généralement de signer un document pour officialiser votre relation professionnelle.

Ce document peut se présenter sous différentes formes :

- Des « conditions générales » qui vous renseignent sur les grandes lignes juridiques de votre accord. Elles s'accompagnent généralement de conditions dites « particulières », qui ont vocation à décrire spécifiquement la prestation qui vous est proposée et le prix, sauf si son devis contient déjà ces éléments.
- Un contrat unique contenant à la fois la description spécifique de la prestation et le prix, ainsi que les autres conditions de votre accord (ex : les cas de résiliation, ses obligations et les vôtres, la marche à suivre en cas de litige ...).

La fourniture de ce contrat et / ou conditions générales est gage de sérieux de sa part, car ceci démontre sa volonté de donner un cadre juridique à votre collaboration et de vous mettre d'accord sur des éléments fondamentaux afin d'éviter les difficultés en cours de préparation de votre mariage.

Cette signature vous engage (sauf droit de rétractation précité) et l'engage.

Sachez que, si votre professionnel est membre de l'ASSOCÉM, cette adhésion est doublement gage de qualité puisque :

- L'ASSOCÉM lui propose l'accès à des professionnels du droit qui rédigent leurs contrats de prestation avec sérieux et rigueur et les rendent attentifs à des points clés comme les clauses abusives ;
- L'ASSOCÉM lui fait bénéficier d'une adhésion auprès d'un médiateur.

Lisez, paraphiez et signez le contrat et / ou les conditions générales qu'il vous proposera

Un bon professionnel vous laissera généralement du temps entre la remise du contrat qu'il vous propose et votre signature. La lecture attentive du contrat est pourtant souvent négligée. Utilisez ce temps à bon escient pour lire attentivement ce document et, s'il vous demande de signer immédiatement, refusez et exigez au moins 24 heures pour en prendre connaissance et y réfléchir.

En outre, souvenez-vous que le contrat / les conditions générales de votre Wedding Celebrant devra être paraphé et signé. S'il insiste sur ce formalisme, sachez que cette démarche est une preuve de professionnalisme puisqu'un contrat bien compris et signé dans les formes est le socle indispensable de votre collaboration.

Votre droit de rétractation

Si vous avez conclu un contrat à distance / hors établissement avec un Wedding Celebrant, sachez que vous bénéficiez d'un droit de rétractation, pendant 14 jours à compter de la signature du contrat.

Bien prendre le temps de rencontrer votre Wedding Celebrant vous permettra d'éviter les erreurs de casting ; si erreur il y a, le droit de rétractation vous permettra de revenir sur votre décision.

Sachez toutefois que votre Wedding Celebrant pourra, si vous vous rétractez, vous demander des frais correspondants au travail réalisé pour vous avant votre rétractation, à condition que vous lui ayez expressément demandé de commencer à travailler avant la fin de ce délai. Ainsi, si vous lui demandez de commencer à exécuter le contrat dès la signature sans attendre la fin du délai de rétractation, il peut vous demander de lui fournir un écrit pour confirmer votre demande. N'hésitez pas à consulter le contrat et / ou les conditions générales de vente que vous aurez signées afin de vérifier des frais s'appliquent dans ce cas.

Est-ce-que votre Wedding Celebrant peut appliquer des frais supplémentaires au prix de la prestation sur lequel vous aviez déjà donné votre accord ?

Oui et non.

Non, si cette modification n'est pas prévue au contrat que vous avez signé et que, interrogés par le Wedding Celebrant qui vous sollicite pour modifier l'accord, vous n'y consentez pas.

Oui, dans certains cas prévus par la loi ou si cette possibilité est prévue dans le contrat et / ou les conditions générales que vous avez signées puisqu'il peut prévoir :

- Des frais additionnels en cas de report de la date de votre événement ;
- Des frais d'hébergement ou de repas lors des journées de préparation ou le jour du mariage.

Si vous résiliez le contrat avec votre Wedding Celebrant, est-ce-que cette résiliation anéantit également les contrats avec les prestataires déjà réservés pour votre cérémonie ?

Dans le cas où vous avez réservé d'autres prestataires à travers le Wedding Celebrant ou sur sa recommandation, comme par exemple, la décoration de la cérémonie ou encore un groupe de musiciens, votre premier réflexe doit être de relire le contrat signé afin de vérifier ce qui est prévu à ce sujet.

Si rien n'est stipulé à cet égard, retenez que le contrat avec votre Wedding Celebrant n'engage que vous et lui, de sorte que sa résiliation n'impacte en principe pas les accords avec les autres prestataires de votre événement.

Quelles sont vos obligations envers le Wedding Celebrant ?

S'il a des obligations envers vous, n'oubliez pas que vous en avez également envers lui :

- Lui payer le prix de sa prestation selon les acomptes convenus dans le contrat / les conditions générales / le devis ;
- Faire preuve de coopération : ne soyez pas surpris si votre Wedding Celebrant vous vous pose un maximum de questions sur votre couple et votre histoire afin de personnaliser au maximum la cérémonie laïque (bien entendu, c'est vous seuls qui décidez ce que votre officiant révélera et quelles informations resteront secrètes). C'est bien au contraire un gage de sérieux. Gardez en tête qu'il ne peut écrire la cérémonie de vos rêves que s'il connaît vos attentes, votre histoire et vos goûts.
- Faire preuve de diligence : ne soyez pas non plus surpris si votre Wedding Celebrant vous impose des délais. En effet, surtout si vous réservez sa prestation peu de temps avant le jour J, il aura besoin que vous lui consacriez du temps pour connaître votre profil et affiner la cérémonie qui est cousue sur mesure pour vous et ne ressemble à aucune autre.

Quel réflexe avoir en cas de question sur la prestation du Wedding Celebrant que vous avez choisi ?

N'oubliez jamais que la convention / les conditions générales que vous avez signées servent à vous protéger. Si vous avez des questions, relisez votre exemplaire de contrat pour y trouver les réponses.

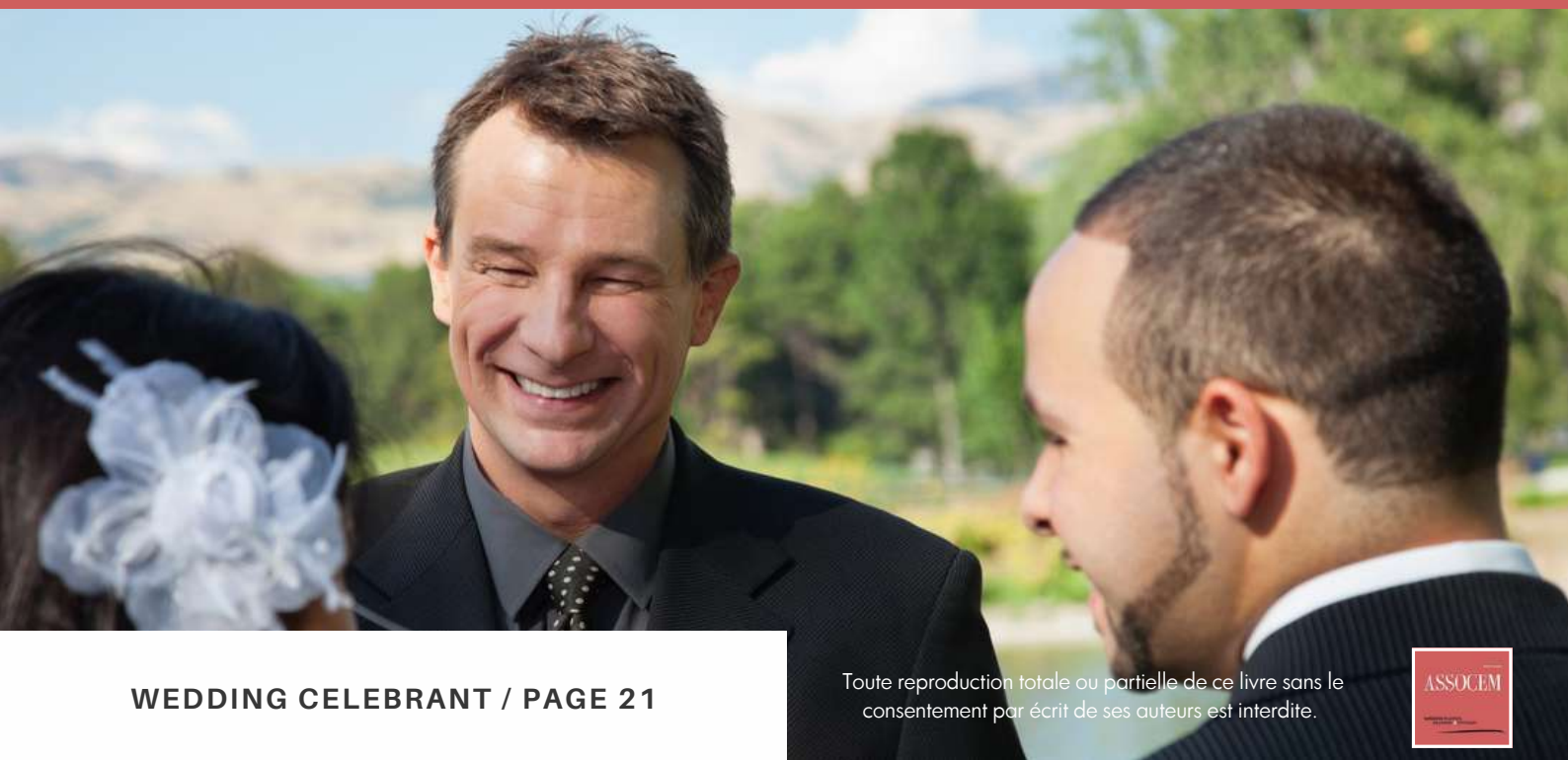
Vous pouvez également contacter directement votre Wedding Celebrant pour lui demander des précisions, mais souvenez-vous que le contrat que vous avez signé vous engage et l'engage également.

Que faire en cas de litige avec votre Wedding Celebrant ?

En premier lieu, contactez votre Wedding Celebrant pour vous expliquer et tenter de trouver un accord.

Si ce dernier ne se montre pas réceptif, vous avez la possibilité de faire une demande de médiation après d'un médiateur à la consommation chargé d'amener les parties à trouver une solution amiable. L'intérêt de faire appel à un professionnel membre de l'ASSOCÉM est qu'il bénéficie d'un médiateur désigné, dont vous trouverez les coordonnées dans son contrat / ses conditions générales.

Si la médiation ne vous permet pas de trouver un accord amiable, vous pourrez saisir les tribunaux territorialement compétents.



Conclusion

A travers ce guide à destination des futurs mariés et des Wedding Celebrants en devenir, nous avons souhaité expliquer ce que sont réellement les missions du Wedding Celebrant.

Ce vrai métier, certes récent en France dans sa forme actuelle requiert un savoir-faire, une expertise et de nombreuses compétences qu'il ne faut pas sous-estimer.

Etre Wedding Celebrant c'est, en plus de concevoir de jolies cérémonies de mariages, être gérant d'une TPE avec toutes les responsabilités comptables, juridiques et administratives que cela implique.

A l'Assocem, nous nous efforçons de professionnaliser le métier en fournissant à nos membres un réel soutien et une formation continue sur les devoirs et les obligations de notre joli métier.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter : www.assocem.org.

Photo de Julien Maria lors du séminaire de l'Association en Novembre 2021



Liste des personnes ayant participées à ce livre blanc

RESPONSABLE DE LA BRANCHE WEDDING CELEBRANT

Vincent
Noël

Cérémonie de Rêve
by FLOVINNO

www.ceremoniedereve.com

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Florence
Leloir

Célébrance

www.celebrance.fr

Marlène
Berthelot

Marlène
Berthelot

www.marleneberthelot.com

Danièle
Cusin - Brunner

Just The Way
You Are

www.jtwya.com

MEMBRES DU BUREAU

Florence
Noël

Noce de Rêve by
FLOVINNO

www.nocedereve.fr

Virginie
Mention

CEREMONIZE

www.ceremonize.fr

Marie-Laure
Giacomelli

GIACOMELLI
WEDDINGS

www.giacomelli-weddings.com

Avec la participation de tous les membres officiants de l'ASSOCEM.

la liste des 150 membres de l'association est disponible ici :
www.assocem.org/membres